

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-277
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
PERSONNEL
CONTRACTUEL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**CREATION DE
POSTES DE
VACATAIRES
POUR
ASSURER LES
MISSIONS
D'AESH LE
MIDI**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

Procurations :

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 25 NOVEMBRE 2022

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE
2022

Absents excusés :

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **13 DEC. 2022**

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des personnels vacataires ; ceux-ci doivent réunir les trois conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Suite à un arrêt en conseil d'Etat, en date du 20 avril 2021, le financement des Accompagnants d'Enfant en Situation de Handicap (AESH) nécessaires à l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap sur le temps méridien, a été mis à la charge des communes, dans les cas où la MDPH en notifie l'obligation.

Avant cet arrêt, c'était l'Etat qui devait prendre en charge ce coût.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de vacataires, sur les missions AESH, pendant le temps de la restauration scolaire, selon le besoin, afin de répondre aux prescriptions de la MDPH.

Monsieur le Maire précise que la rémunération de chaque vacation d'une heure correspondra à l'indice équivalent au smic horaire.

Les crédits nécessaires figurent au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à recruter des vacataires durant la période scolaire de septembre à juin de chaque année scolaire à compter de janvier 2023 pour assurer les missions d'AESH.

FIXE la rémunération à l'indice équivalent au smic horaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

09 DEC. 2022

Par publication le :

13 DEC. 2022

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 011-211100763-20221201-DB2022277-DE